



POSTULAT

Auteur	UDC, par Kevin Pellouchoud et Cyrille Fauchère
Objet	Perte de compétences en français en formation professionnelle dans certaines filières.
Date	11/11/2025
Numéro	2025.11.445

Depuis quelques années, la formation professionnelle a vu la dilution de l'enseignement du français au profit d'un pseudo-français orienté plus « marketing » (courriel, lettre type, etc.). Cette disparition progressive, non seulement de la langue mais aussi de la culture qui l'accompagne, inquiète de nombreux enseignants de français en Suisse romande.

L'enseignement par compétences n'est pas un mal en soi, mais la maîtrise de la première langue s'y prête mal. On se retrouve avec des points de fonctionnement de la langue éparpillés dans des domaines de compétences avec finalement assez peu de cohérence et ainsi la langue est diluée dans l'apprentissage de compétences étroitement pratiques. Il est difficilement concevable que la maîtrise de la langue soit atteignable de cette manière, ce d'autant plus que nous savons que les élèves ne la maîtrisent largement pas tous à la sortie de l'école obligatoire.

Tout miser sur l'oral est une erreur dramatique à l'heure où justement nous observons une baisse généralisée des compétences en orthographe au niveau primaire. Le département ayant réagi rapidement pour ce qui est de l'école obligatoire, il apparaît opportun d'appliquer cette même direction avec les écoles professionnelles dans un souci de cohérence et de continuité pédagogique. En 2021 déjà une pétition nationale s'inquiétait de cette perte de compétence dans la formation professionnelle et les médias s'en était fait l'écho. Aujourd'hui, force est de constater que les lignes bougent dans une direction inquiétante et que cette mise en berne du français dans la formation professionnelle dissuade de nombreux enseignant contribuant à la lente chute de notre langue nationale.

Conclusion

Le Conseil d'Etat est invité :

- à préciser au Grand Conseil les enjeux de la réforme nationale ;
- à présenter ses impacts sur les plans d'étude des filières de formation professionnelle ;
- à esquisser son plan d'action et/ou sa stratégie pour s'assurer que la formation professionnelle offre un enseignement des langues nationales à la fois dans les compétences langagières et dans la culture littéraire qui l'accompagne ;
- à rendre compte de son action auprès de la Confédération pour défendre la place du français et de la culture générale dans l'enseignement en école professionnelle.

La langue étant un outil d'intégration et de cohésion sociale elle ne doit pas disparaître et se cantonner à l'école obligatoire. Ne faisons pas de la formation professionnelle une filière purement technique et exécutive sans âme

et sans compétence langagière.